

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Excusés : L. Claux (pouvoir à Y. Fayet), C. Dassaud (pouvoir à A. Ranaïvomanana), J.F. Barraud (pouvoir à C. Dessaptlarose), S. Morel (pouvoir à C.Irlès)

Absent : F. Héraud

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité.

1 - Convention d'occupation d'un bâtiment communal : Le minibus appartenant à la Communauté de communes

« Plaine Limagne » utilisé pour transporter les enfants qui fréquentent le centre de loisirs de Maringues est stationné dans l'ancienne caserne. Le loyer forfaitaire pour l'année 2018 sera de 1200€.

2 - Fixation des taux des 3 taxes directes locales pour 2018 : Les taux de 2017 étaient Taxe Habitation : 11,66, Foncier Bâti : 16,53, Foncier Non Bâti : 81,38.

Le Maire propose une augmentation de 1% soit Taxe d'Habitation : 11,78 %, Foncier Bâti : 16,70 %, Foncier Non Bâti : 82,19 %.

Foncier Non Bâti : 82,19 %.

Ces taux sont votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3 - Vote du budget primitif 2018 de la commune : il s'équilibre à 484 234€ en fonctionnement et à 315 659€ en investissement. Budget voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4 - Vote du budget primitif 2018 du service de l'assainissement : il s'équilibre à 77 731€ en exploitation et à 445 735€ en investissement. Budget voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5 - Indemnité de gardiennage de l'église : le montant sera de 479,86€ pour l'année 2018.

6 - L'appartement 1 bis rue des Rameaux sera libre à compter du 1^{er} mai 2018. Montant du loyer : 450 €.

7 - Les indemnités des élus sont imposables depuis le 1^{er} janvier 2017.

8 - Questions diverses :

- Mercredi 11 avril à 11 h un architecte viendra dans la grange rue de la Jonchère pour étudier une ébauche de plan pour réaliser 2 logements.

- Une secrétaire de Mairie, S. Durantin sera embauchée à compter du 2 mai 2018. Elle effectuera 21h par semaine.

La séance est levée à 22h .